



# Saint-Marcel-Bel-Accueil

## BULLETIN DE LIAISON

Novembre 2024 - n° 138

### Dans ce numéro :

#### Informations municipales

#### Recensement de la population

#### Associations :

Une fin d'année riche en manifestations !

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

**A DONNE POUVOIR** : Monsieur Christophe DESSAINTJEAN à Monsieur Jean-Pierre HENICKE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marie OGER

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

### CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES EN MILIEU RURAL

Monsieur le maire propose de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, une de nos agents ayant fait valoir ses droits à la retraite. Cet emploi permanent à temps complet relèvera du cadre des adjoints techniques territoriaux et percevra la rémunération brute basée sur la grille indiciaire de son grade complété par le régime indemnitaire en place.

L'agent sera chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi, les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2025.**

### SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Lors du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal a décidé de n'inscrire que 7 000 € de dépenses au compte des fournitures scolaires sur les 8 700 € initialement prévus, pour pouvoir octroyer une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 1 700 €.

Celle-ci servira aux dépenses de l'école qui ne peuvent être payées par mandat administratif.

Monsieur le maire propose d'officialiser cette décision. Cette subvention sera versée chaque année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention annuelle d'un montant de 1 700 € à la coopérative scolaire.**

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2024, soit :

ASSM IDA Rugby	4 000 euros	Terres d'Ombre	200 euros
A.C.A.P.	1 200 euros	Les Belles Images	200 euros
SMGTA	1 200 euros	Journées d'Amitié	200 euros
ADMR	1 200 euros	Repair Café	200 euros
Sou des Ecoles	1 200 euros	Pompiers	200 euros
Tennis	500 euros	FNACA	200 euros
La Chorale	500 euros	Le Rideau Rouge	200 euros
ACCA	500 euros	Abyasa Yoga	200 euros
Chauffe Marcel	500 euros	Le Souvenir Français	100 euros
Tous en Forme	500 euros	<b>Soit un total de</b>	<b>13 200 euros</b>
ANOUKIS	200 euros		

## **CONFORMITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT**

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL approuvé le 16/12/2005, modifié le 21/01/12 et sa révision approuvée le 22/03/2018,

Vu Le Plan Local de l'Habitat (PLH) des Balcons du Dauphiné adopté pour 6 ans en décembre 2019, et dont les principales orientations sont :

- Amélioration du parc privé et social existant
- Assurer le développement résidentiel du territoire
- Développer l'offre locative et abordable
- Prendre en compte les besoins spécifiques

### **Considérant que :**

- Depuis l'approbation du PLU en 2018, la diversification du parc de logements sur la commune tend à répondre à la demande de certaines catégories de population (les ménages modestes, les jeunes et les couples en début de parcours résidentiel, les personnes âgées)
- Nous constatons une limitation du développement de la grande maison individuelle au profit de typologies intermédiaires, petits collectifs, maisons de villages ;
- La création de logements sociaux et de logements abordables en accession à la propriété s'est développée ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend acte de l'application du Plan Local d'Urbanisme qui tend à être conforme aux préconisations du Plan Local de l'Habitat ;**
- **Décide de maintenir le PLU de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL.**

## **BILAN OBLIGATOIRE DES 6 ANS DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

VU le Plan Local d'Urbanisme de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL approuvé le 16/12/2005, modifié le 21/01/12 et sa révision approuvée le 22/03/2018,

VU L'article L.153-27 du Code de l'urbanisme qui dispose que :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, [...] le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

Le bilan porte sur les objectifs de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme. Il s'agit de se demander si les dispositions du PLU, le projet politique exprimé dans le PADD répondent toujours aux dispositions de l'article L.101-2.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à s'exprimer sur le bilan présenté. Ce bilan est consultable en mairie. Il ressort du rapport qu'il peut être établi un bilan satisfaisant de l'application du PLU depuis son approbation en 2018. Les évolutions tendent à être conformes aux objectifs et orientations préconisées.

Le PLU, tel qu'il a été élaboré est en parfaite cohérence avec le SCOT approuvé en 2019, et dont la modification a été approuvée le 30 novembre 2023.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend acte du bilan établi sur l'application du PLU dont la révision a été approuvée le 22/03/2018**
- **Décide de maintenir le PLU de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL**

## **DIA**

M. RUGGERI Charles – Chevalière – Parcelle C 2026 pour 197 m<sup>2</sup>

M et Mme RAKID Hassan et Cindy – Le Pichon – Parcelles C 960, 1184 et 1185 pour 1997 m<sup>2</sup>

Mme NIL Nicole – Place du village – Parcelle C 715 pour 344 m<sup>2</sup>

**La commune n'a pas souhaité préempter les biens ci-dessus mentionnés.**

## **Déclarations de travaux**

M CANOVAS Gaétan – Le Cochard – Réalisation d'un abri de jardin

HM ENVIRONNEMENT pour la propriété VEYET – Le Lichoud – Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

M PERRIER Christian – Le Pardier – Pose d'une fenêtre de toit

M PASCAL Hervé – Le Cochard – Réfection de la façade

M DAVID Christophe – Les Alexandres – Réfection de la façade

M LEVY Christophe – Montée de la Cure – Réfection de la façade

Commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil – Place du village – Aménagement d'une terrasse

M et Mme BRULE Christophe – Le Stade – Réalisation d'une piscine

ENR EDF pour la propriété MARGERIDON – Les Baillères – Pose de panneaux photovoltaïques en toiture  
Mme GESENET Alyson – Montée de la Cure – Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre  
Mme ESSERTEL Pascale – Le Cochard – Réfection de la toiture  
M PALLUD Jean-Luc – Le Cochard – Réfection des façades  
ENR EDF pour la propriété ANSOUD – Le Pernet – Pose de panneaux photovoltaïques en toiture  
M MARREL Jean-Paul – Les Alexandres – Réalisation d'un carport

## **QUESTIONS DIVERSES**

**STADE** : Les travaux de requalification sont maintenant terminés et nous sommes en attente de la décision de la fédération quant au classement en catégorie D (identique à l'année dernière : autres compétitions) ou C (Divisions fédérales, espoirs nationaux et fédéraux 1, phases finales de championnats de France). L'éclairage du terrain est maintenant à l'ordre du jour. La solidité des mâts a été validé par une entreprise spécialisée et les demandes de devis pour le remplacement par un système LED sont en cours. L'Agence Nationale du Sport vient de retenir le dossier « remplacement de l'éclairage par un système LED » et celui-ci a déjà fait l'objet d'un accord auprès des services du Conseil Départemental ; le projet sera subventionné à 80%.

**PLACE DU VILLAGE** : La réalisation de la terrasse du bar/restaurant est terminée ainsi que la réfection du cheminement entre le bar et la boulangerie. Les travaux concernant le parking de l'épicerie ne sont pas tout à fait terminés, des séparateurs de chaussée seront posés et un marquage au sol (ligne blanche) permettront de limiter les emplacements des véhicules et seront visibles des piétons.

**ECOLE** : Un conseil d'école a eu lieu mardi 05 novembre, au cours duquel la directrice a vivement remercié la municipalité pour les travaux réalisés en 2024 à l'école : remplacement de l'éclairage et changement des portes côté maternelle, aménagement du dortoir des plus petits.

Pour 2025, en fonction des subventions obtenues, la commune prévoit de rénover le toit terrasse, remplacer le sol de la salle de motricité, fermer la cour de l'école côté bibliothèque et le changement de 3 VPI (vidéoprojecteur interactif).

120 élèves sont actuellement scolarisés à l'école avec une moyenne de 20 élèves par classe. La moyenne départementale exigée par les services de l'inspection académique est de 25 élèves par classe ce qui présage une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2025.

**TRAVAUX ENFOUISSEMENT** : La commune a profité des travaux effectués par ENEDIS pour l'enfouissement des lignes haute tension il y a un peu plus d'un an, pour prévoir des gaines enterrées et l'enfouissement des réseaux de téléphonie chemin de Milieu. Ces réseaux appartenant à Orange et Xp fibre, la commune n'a pas pu réaliser l'ensemble de ces travaux comme prévu. Le dossier contenant les plans de recollement a été transmis aux services d'Orange et d'XpFibre qui doivent poursuivre la réalisation de ce chantier.

**TRAVAUX ET TRANSPORTS SCOLAIRES** : Des travaux de voirie importants, d'une durée de 6 mois, vont couper totalement la circulation sur la commune de Vénérieu. Ceux-ci auront un impact important sur les flux de circulation des usagers mais également sur les itinéraires des transports scolaires.

Plusieurs arrêts de bus dont ceux de Chaudenoud, La Bonnardière et de Messenas ne seront plus desservis pendant toute la durée du chantier ce qui obligerait les enfants concernés à faire près de 2 kilomètres à pied sur une route départementale de nuit, en période hivernale pour rejoindre l'arrêt de Chevalière.

La mairie, en appui aux usagers concernés, a pris contact avec les services des transports de la Région et envoyé deux courriers en recommandé afin que soit trouvée une solution alternative pour les huit familles concernées.

Il est notamment demandé la mise en place d'un service de minibus.

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

### **INFORMATIONS COMMUNALES**

#### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

La remise des écharpes au nouveau conseil municipal enfants a eu lieu le vendredi 08 novembre.

Nous souhaitons la bienvenue aux 7 jeunes élus : Adrien, Elsa, Gaël, Gaspard, Iloa, Mailie, et Mathias.

La municipalité remercie les élèves membres du conseil sortant pour leur motivation et leur implication.

## **BOITE A LIVRES**

Le principe est simple : chacun peut y déposer un livre qu'il a fini de lire et en retirer un autre, gratuitement et sans inscription. Concept simple mais innovant qui permet de promouvoir la lecture et l'échange de livres, tout en contribuant à une consommation plus responsable et à la lutte contre les déchets.

Il faut cependant rappeler que seuls les livres et les magazines sont à y déposer et qu'elle n'est pas un vide grenier. Au plaisir de vous y rencontrer et d'échanger.....

## **TAILLE DES HAIES**

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation ni la visibilité en intersection.

Les branches ne doivent pas toucher les réseaux aériens EDF, Orange, Fibre ni éclairage public.

La sécurité de tous est la priorité de chacun.

## **DEJECTIONS CANINES**

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par civisme et pour le confort de tous, merci de ramasser les excréments de vos compagnons à quatre pattes.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Début 2025, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

### **Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## **ASSOCIATIONS**

### **LES CHANTS DE BEL ACCUEIL**

La chorale "les chants de Bel Accueil" a le plaisir de s'unir à la chorale "la croche chœur" de Colombier Saugnieu pour un concert que cette dernière donnera le **15 décembre 2024 à Colombier Saugnieu**. Programme varié pour le plaisir du plus grand nombre.

## ACAP

### **APERO PATRIMOINE : L'ECOLE autrefois à St Marcel**

**Vendredi 15 Novembre** à 19h à la Maison du Patrimoine : entrée gratuite

Les anciens du village viendront nous parler de l'école à St Marcel, à un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître.... Grâce à leurs souvenirs, leur vécu,... ils nous font revivre la vie à St-Marcel.

### **APERO PATRIMOINE : LES RESSOURCES LOCALES**

**Vendredi 6 Décembre** à 19h, à la Maison du Patrimoine : entrée gratuite

De nombreuses ressources locales existaient à St-Marcel, et étaient quotidiennement utilisées et exploitées...

### **EXPOSITION AQUARELLE**

Christophe NIVERT avec « Les aventures de Lili la coquette » à la Maison du Patrimoine

**Du 23 Novembre au 1er Décembre** (voir les horaires sur l'affiche), vernissage **le 23 Novembre à 18h**

Pendant la durée de l'exposition, Christophe Nivert, animera deux ateliers dessin et peinture pour 2 classes de l'école, quant aux autres classes, elles visiteront l'exposition en présence de l'artiste.

## ASSMIDA RUGBY

A l'ASSMIDA nous sommes très attachés aux fameuses valeurs du rugby : respect des différences physiques, respect des différences culturelles et sociales, respect de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire, solidarité et fraternité, recherche et le goût de l'effort.

Lors de l'Assemblée Générale du Département de l'Isère, l'ASSMIDA a eu la satisfaction de recevoir le **Challenge Valeurs du Rugby pour la saison 2023-2024** avec deux autres clubs le SOC Voiron et le RC Grésivaudan. Ce challenge couvre les actions de l'Ecole de Rugby, des jeunes U16, U19. Faire partie des trois lauréats du deuxième département de France récompense le travail, le comportement de toutes et tous, joueurs, parents, éducateurs, dirigeants.

### **Les matchs de la fin de l'année 2024 :**

Les collectifs M16 ET M19 recevront leurs homologues du BASSIN ROMANAIS le **samedi 23 novembre** sur la pelouse du stade du Girerd et les équipes SENIORS joueront le dimanche 24 novembre à l'ISLE d'ABEAU contre les équipes de ANNECY LE VIEUX.

Le **samedi 7 décembre**, l'ECOLE DE RUGBY organisera un tournoi M12 à l'ISLE D'ABEAU.

Le **8 décembre**, notez le repas d'avant match des équipes SENIORS au stade du Girerd , derniers matchs à domicile sur 2024 contre les équipes de VICHY .

Les équipes jeunes M16 + M19 joueront les équipes de TAIN TOURNON le **samedi 14 décembre** à St Marcel.

On vous attend nombreux pour encourager toutes ces équipes .....

## SOU DES ECOLES

Le **vendredi 22 novembre**, ce sont tous les enfants avec leurs parents qui sont attendus sur la piste de danse pour la boum sur le thème fluo party ! Chorégraphies déchaînées pour les enfants et une pause en mode after work pour les adultes ! buvette et restauration sur place !

Les fêtes de fin d'année approchent...place à la vente de chocolats De Marlieu : plein de bonnes choses pour se faire plaisir et gâter vos proches pour Noël (catalogues disponibles en Mairie date limite de réception des commandes le 18/11). Nous vous proposons également une vente de sapins Nordman. Ils vous seront livrés dès le **vendredi 6 décembre**. Et cette année, nous vous proposons un concours du plus beau sapin décoré. Commandez votre sapin auprès du sou et envoyez-nous une photo par mail (sou.smba@gmail.com). Le gagnant sera annoncé le jour du marché de Noël ! A gagner : une bourriche de 24 huîtres !

Et enfin, c'est avec le **marché de Noël du 14 décembre** que nous clôturerons cette année 2024 ! Un chouette programme vous attend : plus d'une trentaine d'exposants, bar à huîtres (possibilité de pré-commande pour les fêtes), cracheur de feu, activités enfants, marche aux flambeaux dans le village et...le Père Noël en personne !

**Nous vous attendons nombreux pour passer un bon moment autour d'un bon vin chaud !**

## TOUS EN FORME

La nouvelle saison 2024-2025 est bien engagée. Notre coach de gymnastique douce est en pleine forme chaque mercredi matin à la salle des fêtes pour nous faire faire des exercices appropriés.

Nous avons ouvert une nouvelle activité le Do-In, dont le point fort, après des étirements et des exercices respiratoires, est des exercices d'automassage. Ces séances ont lieu le 1er mercredi de chaque mois à l'annexe de la salle des fêtes de 18h30 à 19h30 et peuvent s'étendre à tous les mercredis si la demande est plus importante.

Nous avons également des contacts avec l'académie de combat Ashigaru de Bourgoin Jallieu pour ouvrir des séances d'initiation de self-défense par catégorie d'âge pour femmes, hommes et enfants de 7 à 90 ans.

Chaque début de saison est pour nous un nouveau départ en nombre d'adhérents ; nous avons le plaisir d'accueillir 11 nouveaux adhérents pour cette rentrée alors que 8 ont déclaré forfait pour raisons diverses.

Le 9 octobre 2024 nous avons réuni une assemblée générale extraordinaire pour faire valider les nouveaux statuts qui ne sont qu'une mise à jour des anciens puis dans la foulée une assemblée générale ordinaire pour faire adopter notre règlement intérieur destiné à faciliter l'application et la transmission des quelques consignes utiles au bon fonctionnement de l'association.

L'accueil de nouveaux adhérents à nos activités peut se faire tout au long de la saison avec la possibilité de suivre une séance gratuite de découverte à la gymnastique.

Si les nouvelles activités que nous ouvrons vous intéressent faites-le-nous savoir sur notre mail (tousenformesmba@gmail.com) cela permettra de mieux cibler les besoins.

## A VOS CALENDRIERS

### NOVEMBRE

<b>Vendredi 15</b>	<b>ACAP</b>	Apéro patrimoine à 19h	<b>MDP</b>
<b>Samedi 16</b>	<b>Abyasa Yoga</b>	Stage « entrer dans l'hiver »	
<b>Samedi 16</b>	<b>Repair Café</b>	Atelier réparations et bricolage	<b>MDP</b>
<b>Sam 16 et dim 17</b>	<b>ASSMIDA RUGBY</b>	Salon des vins	<b>SDF</b>
<b>Vendredi 22</b>	<b>Sou des Ecoles</b>	Boum des enfants	<b>SDF</b>

### DECEMBRE

<b>Dimanche 1<sup>er</sup></b>	<b>Municipalité</b>	Repas du CCAS	<b>SDF</b>
<b>Vendredi 06</b>	<b>ACAP</b>	Apéro patrimoine à 19h	<b>MDP</b>
<b>Samedi 14</b>	<b>Sou des Ecoles</b>	Marché de Noël à partir de 11h	<b>SDF</b>
<b>Samedi 21</b>	<b>Repair Café</b>	Atelier réparations et bricolage	<b>MDP</b>

*SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine*

## NOUVEAU A SAINT-MARCE-BEL-ACCUEIL

FaSyl'hit la vie pour l'assistance administrative, pour l'aide numérique, pour l'accompagnement en extérieur (à pied ou véhiculé) ou pour des prestations à domicile...

Contactez Fabienne au 07.60.73.78.27 ou envoyez un mail à fasyhlhitlavie38080@gmail.com

**VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**dimanche 05 janvier 2025 à 11h à la salle des fêtes**